

Soisy-sous-Montmorency, le 16 mai 2013

**L'ordre public à l'épreuve des néophytes :
la Police responsable des errements d'un système ?**

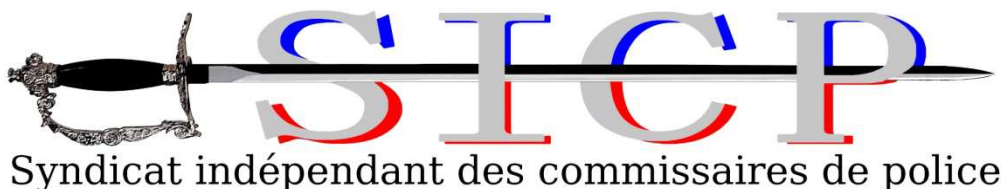
Il est de tradition, en France, de rejeter la responsabilité des malveillances sur l'Etat plutôt que de condamner les véritables auteurs des actes de débordements individuels. Les événements d'ordre public survenus à Paris ce lundi 13 mai ne dérogent malheureusement pas à cette triste règle, propre à notre pays. Toutefois, loin de culpabiliser les forces de police, **le Syndicat Indépendant des Commissaires de Police tient à rappeler à ceux qui l'auraient oublié que les premiers responsables des exactions commises lundi soir sont, avant tout, les casseurs.**

De même, il est peut-être trop facile de pointer du doigt les « carences » supposées des forces de l'ordre et de leurs responsables quand **la situation particulièrement sinistrée du hooliganisme parisien tire en grande partie son origine dans l'inaction et la passivité des pouvoirs publics.** Il convient en effet de se poser les vraies questions et de se demander pourquoi on a pu tolérer, pendant de si longues années, les débordements récurrents des groupes de supporters et des groupes à risque les moins fréquentables, et imposer aux forces de l'ordre une cohabitation de moins en moins tenable.

Cette attitude de renoncement, soucieuse avant tout de ne pas compromettre les intérêts financiers des clubs, a conféré au Parc des Princes une des réputations les plus funestes d'Europe en faisant peser sur les forces de l'ordre – et accessoirement sur le contribuable – le surcoût engendré par l'insécurité de ce stade. Il aura fallu deux morts pour que les pouvoirs publics acceptent enfin d'imposer aux organisateurs une sévère révision du service d'ordre et de sécurité – révision pourtant prônée depuis longtemps par les responsables policiers – afin « d'assagir » le Parc des Princes.

De même, il est aussi un peu trop facile de choisir d'incriminer les forces de police dans le choix de la place du Trocadéro et les choix tactiques lorsque l'on connaît la faible marge de manœuvre des forces de l'ordre de la Préfecture de Police face aux doléances d'organismes particulièrement influents et écoutés, dont l'objectif premier était d'attirer, à tout prix, un public important dans un endroit les plus symboliques de la capitale. Les pouvoirs publics et les juridictions chargées de contrôler la légalité des -trop rares- arrêtés d'interdiction pourraient se demander, là aussi, s'il ne serait pas opportun de se montrer moins permissif au regard de la multiplication coûteuse des manifestations festives ou revendicatives au sein des avenues les plus fréquentées et sensibles de la capitale. La France est, en effet, l'un des seuls pays où n'importe qui peut décider de manifester où il veut, pourvu qu'il se contente de faire une déclaration...quand il en fait une !

La manifestation envisagée implique-t-elle une certaine organisation ? Qu'importe : l'État devra se charger de tout et sera, en cas de problème, le premier responsable ! Les forces de police devront se substituer à l'organisation défaillante des déclarants et la facturation du service d'ordre et de sécurité sera en grande partie supportée par les forces de police et les contribuables. Pourquoi, donc, s'en priver ?



Enfin, les récentes prises de positions ont montré qu'il est aussi coutume de s'improviser *a posteriori* technicien de l'ordre public et de donner des leçons de maintien de l'ordre une fois l'évènement terminé. **Le SICP n'accepte pas que l'on remette en cause gratuitement l'action et le commandement des responsables et des unités qui ont œuvré dans des conditions très difficiles sur le terrain ou en État-Major.** N'en déplaise à certains donneurs de leçons, la gestion de l'ordre public – tant en état-major que sur le terrain – ne laisse aucune place à l'improvisation ou à l'amateurisme.

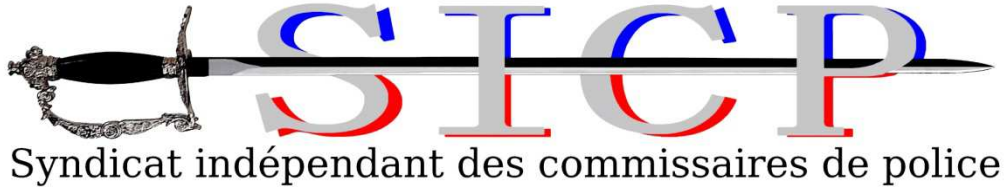
La Direction de l'Ordre Public et de la Circulation, comme les autres directions actives oeuvrant dans le domaine de la sécurité publique, dispose d'une expérience et d'une connaissance unanimement reconnue ; **mais elle s'est vue imposer, au cours de ces dernières années, comme objectif principal, de « rationaliser » ses services d'ordre en prévoyant au plus juste les moyens et les forces ou, en résumé, en faisant mieux avec moins de forces mobiles.** Il devient donc un peu trop facile de reprocher tout au long de l'année un « déballage » de forces lorsque aucun incident ne se produit, puis de mettre en accusation les responsables policiers lorsque ces mêmes moyens n'auront pas été – pour certains – adaptés à une menace dont on sait le caractère difficilement prévisible.

Concernant plus spécifiquement les heurts survenus le 13 mai 2013, le SICP souhaite vivement que l'on **n'oublie pas que les heurts sont aussi et avant tout le fait de casseurs n'ayant pas toujours de lien avec le football et utilisant des moyens de communication de plus en plus rapides et interactifs pour se donner rendez-vous.** Il ne suffit pas de scruter *a posteriori* quelques « blogs » spécialisés et plus ou moins fiables pour donner une estimation affinée d'une « nébuleuse » difficilement palpable et au comportement souvent imprévisible. Là encore, le métier du renseignement ne s'improvise pas et la prévisibilité des événements devient particulièrement délicate pour les services en charge de cette mission, face à l'utilisation de nouvelles technologies de communication instantanée.

En outre, il apparaît particulièrement paradoxal de constater que **ceux qui ont le plus dénoncé « l'inaction » supposée des forces de l'ordre sont aussi ceux qui, traditionnellement, dénoncent leur « trop plein d'action »** lorsqu'ils estiment que ces dernières se montrent trop provocantes par leur simple présence en tenue ou pas assez respectueuses de la déontologie à leurs yeux dans les mêmes situations.

Il est ainsi trop simple de faire de la police et de ses responsables les boucs émissaires d'un système que l'on a laissé dégénérer depuis des décennies.

A la lumière de ces faits regrettables, le SICP tient à souligner que, malgré la violence des événements, **la police française a su gérer en première ligne un épisode de troubles sans avoir à déplorer un seul incident grave, du fait de son action.** Au regard des exactions commises à l'endroit des policiers et des gendarmes sur le terrain, il est bon de rappeler à nos concitoyens que peu de forces de sécurité dans le monde sont en effet en mesure de réussir cette performance : nous ne pouvons que nous en féliciter.



Au moment où les premiers jugements en comparution immédiate des personnes interpellées au cours de ces événements violents sont rendus et où l'institution judiciaire démontre une fois de plus qu'elle fait preuve, en la matière, d'une totale mansuétude à l'égard des émeutiers en ne les condamnant qu'à des peines symboliques (deux à quatre mois d'emprisonnement ferme ou du sursis), le SICP regrette, une fois de plus, que les forces de l'ordre soient, comme toujours, considérées comme les seules responsables de la sécurité de nos concitoyens.

Dans la polémique ayant suivi ces événements, nous avons cru, peut-être naïvement, que les engagements pris au plus haut niveau de l'État pour traiter sévèrement les auteurs des infractions graves commises dans l'ouest parisien conduiraient à des peines exemplaires permettant, à l'avenir, de dissuader l'action des voyous de tous types qui cherchent à camoufler leurs méfaits au sein des rassemblements festifs : force est, aujourd'hui, de constater que l'inverse risque de se produire et le sentiment d'impunité de ces jeunes délinquants en puissance se renforcer, contribuant à complexifier encore plus l'action des forces de police en matière de gestion des foules et de maintien de l'ordre.

Le Bureau National